



Edito : Le SNETAA-FO sur tous les fronts ! - Mutations INTER 2021 - Carte des formations professionnelles 2021 : Le SNETAA intervient et accompagne les établissements qui le souhaitent ! - CAEN : une mascarade ! - PP en SEGPA : le ministère méprise les PLP ! - Brèves : Affectation en Polynésie, Travail à temps partiel, Allègement de service, Congé de Formation Professionnelle.

### Le SNETAA-FO sur tous les fronts !

Mobilité des personnels, cartes des formations, rupture conventionnelle, sécurité sanitaire, orientation & affectation, etc. Oui, votre syndicat de la Voie Pro est encore et toujours sur tous les fronts !

Dès ce mardi 17 novembre midi, c'est-à-dire à l'ouverture du serveur SIAM permettant la saisie des vœux pour ceux qui participent au mouvement INTER 2021, nos militants ont dû répondre aux premières questions de PLP... Et dès le lendemain, nous organisons une Réunion d'Information Syndicale en « distanciel » sur le mouvement INTER à laquelle de nombreux collègues stagiaires ont pu participer. D'ailleurs, jusqu'au 8 décembre midi, date à laquelle le serveur fermera, nous allons permettre à tous les PLP qui le souhaitent, de nous poser toutes les questions. En effet, vous pourrez lire dans le texte suivant cet édito comment nous nous organisons malgré la crise sanitaire afin de remplir une partie essentielle à notre rôle de premier syndicat des PLP.

Mais vous le savez, c'est aussi la période des projets de modifications de la carte des formations professionnelles. Et cette année encore plus que d'habitude, le manque de concertation dont le Rectorat a fait preuve pour l'élaboration de cette carte 2021, nous a obligé à être encore plus réactifs afin que les établissements concernés par des fermetures puissent agir et défendre leurs

formations. N'oublions pas que les fermetures de formations ont des conséquences directes sur les postes dans toutes les disciplines. Vous pourrez lire dans un texte qui suit que le SNETAA est donc intervenu auprès de la Rectrice pour qu'elle considère les demandes des collègues du LP Emile Combes à Bègles et du LP Charles Péguy à Eysines. **Nous avons accompagné les délégations de chaque établissement qui ont été reçues par le Rectorat et la Région.**

Le SNETAA-FO a aussi été obligé, dans le cadre de la crise sanitaire et de la mise en place d'un protocole renforcé, de conseiller des collègues, et parfois même d'intervenir dans leur établissement, afin qu'ils obtiennent la mise en place d'une organisation des enseignements adaptée à la situation.

Bien évidemment, nos militants continuent d'aider et d'accompagner tous les adhérents qui font appel à eux. Et nos militants siègent aussi régulièrement dans les instances académiques et départementales, comme par exemple cette semaine en Conseil Académique de l'Education Nationale.

Et le front est peut-être en train de s'élargir... Oui, la semaine qui vient, nous allons monter au créneau contre le (dys)fonctionnement du GRETA-CFA Aquitaine et pour la défense des conditions de travail, notamment des DDFPT !

EM

## Mutations INTER 2021 : vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

Depuis ce mardi 17 novembre midi, le serveur SIAM (Via iProf) est ouvert afin que les collègues stagiaires, mais aussi tous ceux qui souhaitent changer d'académie, puissent saisir leurs vœux (31 vœux possibles). Il ne s'agit que de vœux d'académies, pas de postes... Sauf si vous postulez sur un poste spécifique national. Mais attention, pour les mouvements spécifiques, la procédure est particulière : il vous faut produire un CV et une lettre de motivation (voir site Internet).

Le serveur fermant seulement le mardi 8 décembre à 12h, cela vous laisse pas mal de temps. Il ne faut pas s'affoler et procéder par ordre. Pour commencer, nous vous invitons à lire attentivement notre revue (AP) spéciale mutations 2021. Vous pouvez également lire la circulaire ministérielle (imbuvable) et la circulaire académique. Après ces lectures, il est fort possible que vous ayez encore des questions à nous poser.





Malheureusement, cette année, la crise sanitaire nous empêche de faire des réunions d'information en « présentiel »... Nous ne pouvons pas non plus être présents à l'INSPE. Mais comme certains l'ont constaté mercredi 18 novembre lors de notre première réunion d'information sur le mouvement, nous sommes capables de réunir de nombreux collègues en visioconférence. D'ailleurs nous remercions les collègues qui nous ont fait un retour sur cette première.

Alors nous invitons ceux qui auront des questions à venir vers nous lors des permanences que nous avons programmées spécialement pour le mouvement INTER 2021 en procédant ainsi :

1. Inscription via le lien suivant : <https://forms.gle/sP6hAWSP5tQDGotj8> ;
2. Installation de l'application « Jitsi Meet » sur un ordinateur ou sur un smartphone (possibilité de ne pas installer l'application et d'entrer dans la salle via un navigateur) ;
3. Saisie via l'application du nom de la salle suivant : « RIS SNETAA INTER 2021 ». A faire sur les plages horaires pour lesquelles l'inscription a été faite. Si un collègue est déjà présent dans la salle et qu'il souhaite rester dans la confidentialité de son dossier, alors il y aura un temps d'attente avant de recevoir l'autorisation de rejoindre la salle.

Nous restons à l'écoute de tous ceux qui ne pourraient pas être présents à l'une de ces réunions. Nous pouvons prendre des rendez-vous particuliers, nous pouvons aider par téléphone, nous pouvons aider par courriel... N'hésitez pas chers collègues, le SNETAA-FO, première organisation syndicale de l'Enseignement Professionnel, est là pour vous aider.

### Quelques infos supplémentaires :

-  Vous trouverez toutes les barres d'entrée par discipline et par académie de 2008 à 2019, sur notre site Internet.
-  Demande formulée au titre du handicap : voir procédure en ligne sur notre site Internet ;
-  Pour que nous puissions vérifier vos vœux et barèmes, vous devez nous retourner notre « 3 pages » dès que possible ;
-  Si vous postulez sur un poste spécifique national (Compétences particulières, Arts Appliqués, BTS ou DDFPT), alors complétez et transmettez-nous le dossier spécifique en ligne sur notre site Internet

**Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !**

## Carte des formations professionnelles 2021 : le SNETAA intervient et accompagne les établissements qui le souhaitent !

Suite à notre publication dans la note du 9 novembre dernier de la liste des établissements concernés par une modification de leur carte des formations, deux établissements sont venus vers le SNETAA-FO afin d'avoir des informations précises, puis un soutien pour mener le combat. Ces deux établissements sont le LP Emile Combes à Bègles et le LP Charles Péguy à Eysines. Et comme vous vous en doutez, le SNETAA-FO en tant que premier syndicat de l'Enseignement Pro, a tout de suite agi. En effet, nous avons immédiatement déposé un préavis de grève afin que les collègues qui le souhaitent puissent agir, ainsi qu'une demande d'audience en urgence. Nous avons été entendus.

Le LP Charles Péguy a été reçu le jeudi 19 novembre à 11h par le secrétaire général adjoint du rectorat en charge des moyens, Steven TANGUY, accompagné de la DAFPIC, Frédérique COLLY. Pour la Région, Maryvonne DE LA TAILLE, Directrice adjointe de l'Éducation, était présente. La délégation du LP avait parfaitement préparé son argumentaire pour tenter de sauver son Bac Pro « Etude et définition de produits industriels ». Tous les points positifs ont été mis en avant par les collègues : redéfinition du diplôme pour la rentrée 2022 afin qu'il devienne davantage insérant, seulement 2 Bac Pro dans l'académie, poursuite en BTS, accueil d'élèves porteurs d'un handicap, transfert possible de la formation dans un autre établissement de Bordeaux Métropole afin, dans le cadre de la famille des métiers, de favoriser le continuum bac -3, bac +3, accueil d'apprentis, etc. Malgré tout, il leur a été répété plusieurs fois qu'il s'agissait d'une carte « dynamique » dans un cadre contraint à « moyens constants » ! Oui, le fameux « quoi qu'il en coûte » du Président Macron ne concerne visiblement pas la Voie Professionnelle...

Pour le LP Emile Combes et son Bac Pro « Maintenance des Equipements Industriels », l'audience s'est déroulée le lendemain, vendredi 20 novembre toujours à 11h. Pour le Rectorat, les représentants étaient les mêmes que la veille. Pour la Région, Thierry CAGNON, Directeur de l'Éducation, était présent. Nos collègues ont été également brillants dans leur démonstration très travaillée : croissance économique et démographique du secteur géographique en plein boom, jeunes venant depuis le bassin d'Arcachon ou du nord des Landes grâce au Train + Tram, élèves régulièrement primés au concours national du MAF, excellente insertion des élèves et poursuite d'étude en BTS, voire en licence Pro pour les autres, liens de plus en plus forts avec le LP Philadelphie de Gerde à Pessac et le LP Marcel Dassault à Mérignac dans le cadre de la famille des métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées, investissement de la Région dans un plateau technique de plus de 500 m<sup>2</sup>, etc. Le rectorat n'a pas eu grand chose à opposer à tous ces arguments... Oui, cette formation attire peu les jeunes... Mais c'est un problème académique, voire national. Le besoin des industries est très important. Il faut s'atteler à rendre la formation attractive, pas à la fermer alors que les besoins existent !

Le vote de cette carte aura lieu ce lundi 23 novembre en commission permanente à la Région. Pour rappel, le Comité Technique Académique (13 novembre) a voté CONTRE (9) et 1 abstention. Le Conseil Académique de l'Éducation Nationale, qui s'est finalement tenu le mercredi 18 novembre, a également voté majoritairement CONTRE. Les militants du SNETAA-FO ont tenté tout le week-end d'informer et d'expliquer à certains élus de la Région pourquoi cette carte posait problème... A suivre...

## Conseil Académique de l'Éducation Nationale : une mascarade !

Après un premier échec le 10 novembre, la Rectrice a tenté et a réussi à tenir le CAEN en « distanciel » ce mercredi 18 novembre. Enfin, il faut quand même le dire vite., car si quelques représentants ont pu s'exprimer, difficilement certes, mais sans problème technique majeur, d'autres ont éprouvé les pires difficultés pour se faire entendre... Ce fut le cas par exemple encore une fois pour le Vice Président de la Région et co-président de ce CAEN dont les prises de parole ont été très peu audibles... Heureusement pour lui et pour la Région, le Directeur de l'Éducation était présent et a pu porter sa voix. Ce fut également le cas pour de nombreux représentants de la FSU, dont ceux du Snuep qui sont restés quasiment inaudibles... Jusqu'à même ne pas pouvoir voter pour certains. Quant à la déclaration de l'UNSA, nous en prendrons connaissance dans le prochain PV de ce CAEN, car en direct, elle fut tellement hachée que nous avons eu du mal à en saisir tout le sens... Et pour finir, l'agressivité de la Rectrice, co-présidente de cette instance, n'a pas facilité le dialogue.

Ceci dit, on peut se poser la question sur l'intérêt de participer à une telle instance dans de telles conditions. En effet, au delà des problèmes techniques qui montrent que nous ne sommes absolument pas prêts à fonctionner à distance, les enjeux de ce CAEN étaient très limités : un vote consultatif sur la carte des formations professionnelles après des débats qui avaient déjà eu lieu en CTA le 13 novembre et avant des audiences décisives pour l'avenir de deux établissements qui devaient se tenir les deux jours suivants (voir texte page précédente)... Une présentation des nouveaux Campus des Métiers et des Qualifications nous a également été faite avec parfois des propos contradictoires entre Région et Rectorat... Vous pouvez retrouver les informations précises sur ces CMQ en ligne sur notre site Internet. Pour l'anecdote, nous avons voté CONTRE la carte des formations et CONTRE les Campus des Métiers et des Qualifications...

Retrouvez notre déclaration liminaire, la seule chose intéressante de ce CAEN, en ligne sur notre site Internet.

## PP en SEGPA : le ministère méprise les PLP !

Le SNETAA-FO s'est battu pour que les PLP assurant la mission de professeur principal (PP) pour les classes de SEGPA soient légitimement rémunérés, c'est-à-dire pour qu'ils perçoivent la part variable de l'ISOE. Après des mois d'effort et de relance, le SNETAA n'a obtenu du ministère qu'une partie de ses revendications. En effet, cette indemnité sera versée aux PLP des seules classes de 3<sup>ème</sup> SEGPA, pour l'année scolaire passée (2019-2020) et l'année scolaire présente. L'indemnité de PP n'est donc reconnue à aucun autre PLP affecté en SEGPA, ni pour cette année scolaire, ni pour la précédente.. C'est inadmissible ! les PLP des classes de 4<sup>ème</sup> de SEGPA fournissent, lorsqu'ils sont PP, un travail équivalent à tous les autres PP. Or, toute charge supplémentaire de travail doit donner lieu à rémunération. C'est pourquoi le SNETAA-FO invite les PLP professeurs principaux des classes de 4<sup>ème</sup> de SEGPA à abandonner dès aujourd'hui leur mission de PP. Pour cela, il leur suffira de remettre à leur directeur de SEGPA une lettre dont le modèle est en ligne sur le site du National.

**Le combat continue, le SNETAA-FO va maintenant saisir le conseil d'État !**



# Brèves

**Affectation en Polynésie :** Le serveur SIAT est ouvert pour une mise à disposition en Polynésie française depuis le 10 novembre. Il fermera le 26 novembre 2020 à minuit heure de Paris (11h du matin heure de Polynésie). La liste des postes susceptibles d'être vacants est [ici](#). Pour de plus amples informations, contactez le SNETAA-FO au 01 50 58 00 30. Vous pouvez aussi contacter Muriel, chargée du Hors de France, au 06 89 09 87 77 ou par mail à [snetaa-hdf@gmail.com](mailto:snetaa-hdf@gmail.com). **RAPPEL :** les dossiers de suivi et de demandes d'informations sur les postes doivent être envoyés par mail auprès du SNETAA-FO Polynésie uniquement.

L'adresse : [secretariat@snetaa-polynesie.net](mailto:secretariat@snetaa-polynesie.net).

**Travail à temps partiel :** La circulaire qui régit les démarches de demande de temps partiel a été publiée le 12 novembre dernier. Vous la trouverez sur notre site Internet, accompagnée du formulaire pour faire éventuellement votre demande avant le 18 décembre 2020. Plus de détails sur notre « Note aux S1 » du 16 novembre.

**Allègement de service et aménagement d'emploi du temps pour raison médicale :** Les personnels enseignants confrontés à une altération de leur état de santé peuvent solliciter un allègement de service ou un aménagement de leur emploi du temps. La circulaire académique qui présente les modalités de la mise en œuvre de ces dispositifs est en ligne sur notre site Internet. Les demandes doivent être transmises aux services de la SARH 2 pour le 18 décembre 2020. Plus de détails sur notre « Note aux S1 » du 16 novembre.

## **Congé de Formation Professionnelle 2020-2021 :**

La circulaire académique concernant le Congé de Formation Professionnelle, en ligne sur notre site Internet, a été publiée le 15 octobre dernier. Vous y trouverez également les annexes nous rappelant notamment nos droits & obligations durant ce congé. Le dépôt de candidature se fait d'abord par une saisie en ligne (avant le 1<sup>er</sup> décembre midi), puis par une transmission à la DPE sous couvert de l'autorité hiérarchique (8 décembre au plus tard). Plus de détails sur notre « Note aux S1 » du 16 novembre.

## REVALORISATION



# Agenda

## **Mardi 8 décembre**

Fermeture du serveur SIAM (Mouvement INTER)

## **Jeudi 17 décembre**

Conseil Syndical Académique